



DOSSIER DE CONCERTATION PRÉALABLE

Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) 2027-2032

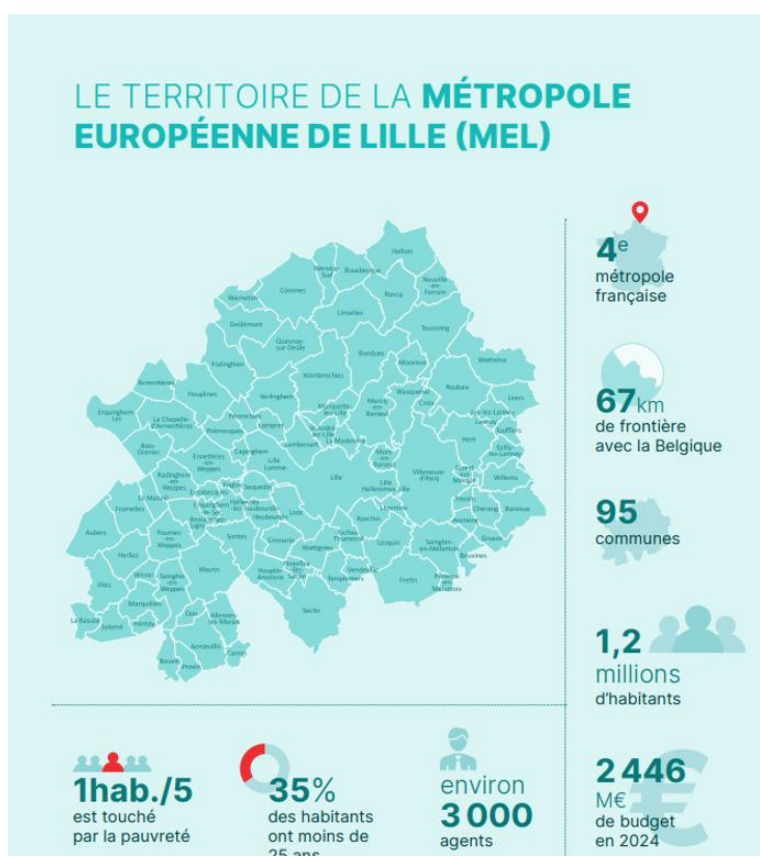
Métropole Européenne de Lille

Face aux défis posés par le changement climatique, la MEL prépare son futur Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) pour la période 2027-2032.

Parce que la transition écologique du territoire concerne chacun d'entre nous, la MEL souhaite associer les habitants, les communes, les associations, les entreprises et l'ensemble des acteurs du territoire à l'élaboration de ce nouveau plan.

1. CARTE D'IDENTITÉ DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

La Métropole Européenne de Lille rassemble 1,2 million d'habitants et 95 communes, un tissu économique dynamique, des espaces agricoles importants et un patrimoine naturel riche.



2. LE CHANGEMENT CLIMATIQUE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Le climat correspond aux conditions météorologiques observées sur une longue période. Depuis le début de l'ère industrielle, les activités humaines – en particulier l'utilisation des énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon) – rejettent des quantités importantes de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, ce qui provoque un réchauffement global de la planète.

À l'échelle mondiale comme nationale, les effets du changement climatique sont déjà visibles et devraient s'intensifier dans les prochaines décennies. On constate notamment :

- Des températures en hausse : les vagues de chaleur deviennent plus fréquentes, plus longues et plus intenses.
- Des sécheresses plus fréquentes : les étés deviennent plus secs, fragilisant les ressources en eau et les milieux naturels et agricoles.
- Davantage de risques d'inondation : l'augmentation des pluies hivernales, conjuguée à l'imperméabilisation des sols, renforce les risques d'inondation.
- Des impacts sur les bâtiments et infrastructures : les épisodes répétés de sécheresse favorisent le retrait-gonflement des argiles, susceptible d'endommager logements, voiries et équipements publics.

Pour limiter le réchauffement climatique, il est crucial de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

La majorité de ces émissions sont dues à l'utilisation des énergies fossiles. Il faut donc en premier lieu consommer moins d'énergie pour nous déplacer, chauffer nos logements, produire des biens industriels etc. et remplacer les énergies fossiles par des alternatives moins carbonées, comme l'électricité et les énergies renouvelables. Notre alimentation et nos consommations ont également un impact important sur ces émissions. Enfin, les terres agricoles et naturelles et la végétalisation peuvent permettre d'absorber du CO₂, diminuant ainsi sa concentration dans l'atmosphère.

La France et l'Union européenne se sont donné l'objectif d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2050, c'est-à-dire un équilibre strict entre les gaz à effet de serre émis et absorbés sur leurs territoires.

Le territoire de la MEL, ses habitants et ses entreprises ont leur rôle à jouer dans cette transition écologique, qui représente l'opportunité de construire un territoire plus résilient et plus agréable à vivre.

3. LE PLAN CLIMAT DE LA MEL : À QUOI SERT-IL ?

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est la feuille de route de la Métropole pour agir face aux défis posés par le changement climatique, et pour que les métropolitains vivent dans un territoire plus agréable, avec une transition écologique qui profite à tous. Il définit les actions à mettre en œuvre pour :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre : en diminuant notre consommation d'énergies fossiles et en développant des solutions plus durables pour les déplacements, les logements, les entreprises, la production d'énergie, etc.
- Adapter le territoire aux effets du changement climatique : pour le rendre plus robuste face aux effets du changement climatique (canicules, sécheresses, inondations, etc.) et protéger les habitants, les espaces naturels et agricoles, les activités économiques.

- Améliorer la qualité de l'air : afin de réduire les pollutions atmosphériques et leurs impacts sur la santé des habitants.

Il permet de définir les objectifs et les actions à mettre en œuvre à l'échelle du territoire pour les six prochaines années.

La MEL a déjà un Plan Climat pour la période 2021-2026, qui s'est traduit par des actions concrètes, qui bénéficient directement aux habitants. Par exemple :

- Développer les mobilités durables (vélo, transports en commun, marche) pour faciliter les déplacements, réduire les pollutions et améliorer la santé.
- Accompagner la rénovation énergétique des logements avec Amelio, pour baisser les consommations tout en améliorant le confort des habitants et en réduisant leurs factures d'énergie.
- Développer la nature en ville et dans la métropole, pour apporter davantage de fraîcheur lors des fortes chaleurs, préserver la biodiversité et améliorer le cadre de vie.
- Développer les énergies renouvelables locales grâce notamment aux réseaux de chaleur, au solaire et à la géothermie, afin de réduire notre dépendance aux énergies fossiles importées.
- Améliorer le tri des déchets.

Ces exemples montrent qu'agir pour le climat, c'est aussi améliorer la santé, la qualité de vie et le pouvoir d'achat des habitants.

Le nouveau Plan Climat pour la période 2027-2032 devra poursuivre les actions engagées et les accentuer pour atteindre les objectifs climatiques du territoire.

4. S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : POURQUOI ?

Même si les émissions de gaz à effet de serre diminuent fortement, une partie du réchauffement climatique est désormais inévitable. L'adaptation consiste donc à préparer le territoire pour limiter les conséquences du changement climatique sur les habitants, les activités économiques et les milieux naturels.

Quels sont les principaux enjeux pour la MEL ?

Le diagnostic des risques du territoire identifie plusieurs enjeux majeurs : canicules, sécheresses en été, inondations en hiver, retrait-gonflement des argiles.

Les conséquences peuvent être importantes pour le bien être et la qualité de vie des habitants, pour la biodiversité et pour les activités économiques.

Pour améliorer la résilience du territoire, tout en protégeant la biodiversité et en améliorant la qualité de vie, la MEL a adopté en 2024 une Stratégie Nature et Eau en Métropole. Elle fixe, entre autres, l'objectif d'avoir 1 million d'arbres et 500 hectares d'espaces verts et de nature supplémentaires d'ici 2035.

Cette stratégie se traduit par des actions concrètes : plantations d'arbres sur l'espace public, créations de parcs en ville (par ex. le parc de la place du Maréchal Leclerc à Lille), soutien à la plantation de haies en milieu agricole, aménagements d'espaces naturels (par ex. le bois de Verlinghem), restaurations de cours d'eau (par ex. la Branche de Croix), etc.

5. LA QUALITÉ DE L'AIR : UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE

La pollution atmosphérique est un enjeu majeur pour la santé. Les principaux polluants sur la MEL proviennent du trafic routier, du chauffage des bâtiments (principalement du fait d'appareils de chauffage au bois anciens et peu efficaces), de certaines activités industrielles et de certaines activités agricoles.

Quels impacts sur la santé ?

La pollution de l'air contribue au développement ou à l'aggravation de nombreuses maladies respiratoires et cardiovasculaires.

Améliorer la qualité de l'air permet donc d'améliorer durablement la santé des habitants. La MEL agit, avec notamment le développement des transports en commun et des mobilités actives (marche et vélo) ou encore la mise en place de la Prime Air pour remplacer les anciens appareils de chauffage au bois les plus polluants.

6. LA CONCERTATION PRÉALABLE

Pourquoi participer ?

Parce que le changement climatique et la qualité de l'air nous concernent tous, la MEL a choisi d'organiser cette concertation préalable, afin que le futur Plan Climat réponde aux attentes de l'ensemble des acteurs du territoire : habitants, communes, associations, entreprises.

Qui peut participer ?

Vous habitez, travaillez, étudiez ou fréquentez régulièrement le territoire de la Métropole Européenne de Lille ?

👉 Votre avis compte.

Comment participer ?

En ligne

Sur la plateforme de participation citoyenne :

[À vous la parole](#)

Sur le terrain

Des temps d'échanges et de rencontre seront organisés sur plusieurs communes du territoire durant l'automne 2026.

Les dates et lieux seront disponibles sur :

[Plan climat de la MEL](#)